



**Baie-Comeau**

# **AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2022-1045  
RÉFECTION AVENUE LAVAL  
EMPRUNT DE 7 240 100 \$**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 21 mars 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement 2022-1045 – Réfection avenue Laval – Emprunt de 7 240 100 \$.
2. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 21 juin 2022.
2. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté sur le site Internet de la Ville au [www.ville.baie-comeau.qc.ca](http://www.ville.baie-comeau.qc.ca) sous l'onglet « Services – Réglementation – Règlements municipaux - Règlements d'emprunt » ou aux heures habituelles de travail à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale au 2, place La Salle à Baie-Comeau.

**Baie-Comeau, le 6 juillet 2022**

**Annick Tremblay, greffière et  
directrice des affaires juridiques**